

Du 29 juin 2009

L'an deux mil neuf, le vingt neuf juin à dix neuf heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, à la date du 19 juin 2009, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du conseil de la Mairie de Pommeuse, sous la présidence de Michel COMMANAY, Président de la Communauté de Communes de la BRIE DES MOULINS.

Présents membres titulaires :

Représentant la commune de Dammartin sur Tigeaux: Raoul LAVÉRIE, Philippe GALY, Bernard HAMELIN ;

Représentant la commune de Faremoutiers : Michel COMMANAY, Marie Claude POVIE, Bruno GIBERT, Marc GILLOOTS, Alain GRIES ;

Représentant la commune de Guérard : Jean Pierre CÉ, Pierre DREYFUS, Denis HERTZ ;

Représentant la commune de Pommeuse : Jacques ALONSO, Annie PATERNOSTRE, Jean Pierre DARDANT, Yves PAINDAVOINE ;

Présents membres suppléants :

Philippe CLAUSIER, Bruno DUMONT, Patricia HAULEUX, Gérard RIBINIK, Anne Marie THIEBAULT, Patrick VILLOINGT, Christophe de CLERCK ;

Absents excusés membres titulaires :

Christine GILLOIRE représenté par Patricia HAULEUX,

Maurice SEPIERRE représenté par Gérard RIBINIK,

Franck DUBUGET représenté par Christophe de CLERCK,

Secrétaire de séance : Annie PATERNOSTRE

Le quorum étant atteint, Le Président déclare la séance ouverte.

#### ORDRE du JOUR

- Budget annexe Hôtel d'Entreprises
  - o Modification du budget primitif 2009
  - o Vote du budget supplémentaire 2009
- Budget annexe assainissement
  - o Vote du compte de gestion et compte administratif 2008
  - o Affectation du résultat 2008
  - o Vote du budget supplémentaire 2009
  - o Vote d'un emprunt
- Budget principal
  - o Vote du compte de gestion et compte administratif 2008
  - o Affectation du résultat 2008
  - o Vote du budget supplémentaire 2009
- Contrat de location du photocopieur
- Contrat ARMOR Cuisine, tarification au 1/9/09
- SMICTOM de Coulommiers
  - o Vote du taux 2009 de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères
  - o Modification des statuts
- Adhésion de Saint Augustin au SIACFP
- CLAIR
  - o avenant n°2 poste de chargé de mission
  - o Demande de subvention pour les panneaux d'entrée de ville
  - o Demande de subvention pour les travaux du siège social
  - o Demande de subvention pour le fonctionnement du RAM

- Etude prospective de la demande haut débit
  - Adhésion à l'action relative à l'étude de piquetage et à l'étude sur les besoins en haut débit
- Accessibilité PMR (personnes à mobilité réduites)
  - Désignation des délégués au comité de pilotage
  - Adhésion à l'action en matière d'études du PAVE et ERP
- Modification des statuts de la communauté de communes :
  - Etendre les statuts aux études correspondants à l'action haut débit
  - En matière d'accessibilité PMR : étude pour l'élaboration du PAVE
- Informations et questions diverses

M. le Président demande au conseil communautaire l'autorisation de rajouter à l'ordre du jour un point supplémentaire : CLAIR : demande pour une prorogation d'une 6<sup>ème</sup> année auprès du Conseil Général. Le conseil communautaire autorise le Président à procéder à cette modification.

M. le Président soumet le compte-rendu de la séance du Conseil Communautaire du 23 mars 2009, il est approuvé et signé.

## 1/ Budget annexe Hôtel d'Entreprises

### ○ **Modification du budget primitif 2009**

Le Président rappelle les éléments qui ont amené la sous Préfecture de Meaux à solliciter la Chambre Régionale des Comptes,

Communique l'avis de la CRC et propose de procéder aux modifications demandées,

Ce qui nous amène à notre budget initial mais en passant par deux étapes (BP+BS).

Le budget primitif 2009 de l'hôtel d'entreprises modifié est présenté comme suit :

Mouvements	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	174 814 €	186 745 €
Investissement	316 344.78 €	1 038 298 €

Après délibération, le conseil communautaire, approuve cette décision à l'unanimité.

### ○ **Vote du budget supplémentaire 2009**

Suite à la modification du budget primitif, il convient de procéder au vote du budget supplémentaire 2009 ;

Le budget supplémentaire 2009 de l'hôtel d'entreprises est présenté comme suit :

Mouvements	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	186 745 €	186 745 €
Investissement	1 703 886 €	1 703 886 €

Après délibération, le conseil communautaire, approuve le budget supplémentaire 2009 de l'hôtel d'entreprises à l'unanimité.

## 2/ Budget annexe assainissement

### ○ **Vote du compte de gestion et compte administratif 2008**

M. GRIES présente le Compte Administratif 2008 conforme au Compte de Gestion du Receveur municipal, présentant :

- un excédent d'exploitation de 44 452.21 €
- et un excédent d'investissement de 44 853.15€
- se soldant par un résultat de clôture de 89 305.36€.

Après délibération, le conseil communautaire approuve le compte administratif et le compte de gestion 2008 du budget annexe assainissement, à l'unanimité.

### ○ **Affectation du résultat 2008**

L'excédent d'exploitation de clôture est de 44 452.21€ ;

Conformément à l'instruction budgétaire M49, il convient de reporter le résultat d'exploitation au budget supplémentaire 2009 :

- au compte R1068 «affectation en réserve» 42 939.49 €
- au compte R 002 « report en exploitation » 1 512.72 €

Après délibération, le conseil communautaire, approuve cette décision à l'unanimité.

#### ○ **Vote du budget supplémentaire 2009**

Le budget supplémentaire 2009 de l'hôtel d'entreprises est présenté comme suit :

- équilibré en dépenses et recettes d'exploitation à 143 803 € ; pour un budget total d'exploitation à 282 003 €
- équilibré en dépenses et recettes d'investissement à 1 857 661€ ; pour un budget total en investissement à 2 721 589 €

Après délibération, le conseil communautaire approuve le budget supplémentaire du budget annexe de l'assainissement, à l'unanimité.

#### ○ **Vote d'un emprunt**

Le Président, rappelle que pour financer les investissements de 2009, concernant les travaux sur les réseaux d'assainissement des communes de Guérard et Dammartin sur Tigeaux, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant total de 1 000 000 €, communique les meilleures propositions.

Après débat, à 8 pour, 7 contre et 3 abstentions, le conseil opte pour un emprunt sur une durée de 30 ans au lieu de 25 ans. La Caisse d'Epargne, ayant fait la meilleure offre.

Le conseil communautaire après avoir pris connaissance du projet de contrat établis par la CAISSE D'EPARGNE, et après en avoir délibéré,

DECIDE

Principales caractéristiques du prêt :

- Montant : 1 000 000 € (un million d'euros)
- durée : 30 ans
- objet du prêt : le financement d'investissement pour l'assainissement

Conditions financières

- taux fixe : 4.89 %
- versement des fonds : le 25/07/2009,
- sans frais de dossier et sans commission d'engagement

Echéance

- périodicité : trimestriel
- mode d'amortissement : échéances constantes

La première échéance s'effectuera le 25/10/2009

Le Président, demande au conseil l'autorisation de procéder à la signature du contrat.

Après délibération et à l'unanimité, le Président est autorisé à signer le contrat de prêt et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat, et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

### **3/ Budget principal**

#### ○ **Vote du compte de gestion et compte administratif 2008**

M. GRIES présente le Compte Administratif 2008 conforme au Compte de Gestion du Receveur municipal, présentant :

- un excédent de fonctionnement de 108 836.02 €
- et un excédent d'investissement de 656 566.54 €
- se soldant par un résultat de clôture de 765 402.56 €.

Après délibération, le conseil communautaire approuve le compte administratif et le compte de gestion 2008 du budget principal, à l'unanimité.

#### ○ **Affectation du résultat 2008**

Conformément à l'instruction budgétaire M14, il conviendra de reporter le résultat au budget supplémentaire 2009.

- au compte R 002 (excédent antérieur reporté fonctionnement) 93752.54 €
- au compte R1068 (affectation en réserve en investissement) 15083.48 €

Après délibération, le conseil communautaire, approuve cette décision à l'unanimité.

○ **Vote du budget supplémentaire 2009**

Le budget supplémentaire 2009 du budget principal est présenté comme suit :

- équilibré en dépenses et recettes de fonctionnement à 93 752.54 € ; pour un budget total de fonctionnement à 2 571 505.54 €
- équilibré en dépenses et recettes d'investissement à 971 650.02 € ; pour un budget total en investissement à 1 400 708.02 €

Après délibération, le conseil communautaire approuve le budget supplémentaire du budget principal, à l'unanimité.

**4/ Contrat de location du photocopieur**

Le contrat de location du photocopieur actuel arrive à échéance, propose de procéder à un nouveau contrat de location et de maintenance,

La proposition de la société CANON est présentée,

- coût de la location trimestrielle 492 € HT

Demande l'autorisation de signer le contrat.

Dit que les dépenses sont prévues au budget chapitre 11 article 6156.

Demande l'autorisation de procéder à la signature du contrat

Après délibération, le conseil approuve cette décision à l'unanimité.

**5/ Contrat ARMOR Cuisine, tarification au 1/9/09**

Le Président informe le conseil de la demande du prestataire ARMOR CUISINE, de procéder à une augmentation du tarif relatif aux prestations de restauration pour les accueils de loisirs, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2009 ;

Dit que le nouveau tarif sera de 2.46 € HT, soit 2.60 € TTC,

Dit que la dépense est imputée au chapitre 11, article 60623.

Demande l'autorisation de procéder à la signature de l'avenant avec la société Armor Cuisine.

Après délibération, le conseil approuve cette décision à l'unanimité.

**6/SMICTOM de Coulommiers**

○ **Vote du taux 2009 de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères**

Vu la délibération du SMICTOM du 18 mars 2009 précisant le taux correspondant à la zone de la communauté de communes de la Brie des Moulins,

- zone 1 : 16.32 % (pour les 4 communes)

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, approuve à l'unanimité, l'application de ce taux sur la communauté de communes.

○ **Modification des statuts**

Le président présente les modifications des statuts du S.M.I.C.T.O.M, approuvé au conseil syndical du 2 juin 2009,

Demande au conseil communautaire de se prononcer sur le nouveau texte,

Après délibération, le conseil approuve les statuts modifiés à l'unanimité.

Suite à la modification des statuts du S.M.I.C.T.O.M, il convient de procéder à la désignation des délégués titulaires et suppléants ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité, la décision suivante :

- sont désignés comme délégué, afin de représenter la communauté de communes au :

**SYNDICAT S.M.I.C.T.O.M. (8 titulaires et 8 suppléants)**

**Titulaires :**

M. HAMELIN, Mme PATERNOSTRE, M. RIBINIK, Mme MARTIN J, M. CLAUSIER, M. CE, M. PAINDAVOINE, M. GRIES,

**Suppléants :**

M. DUCCELLIER, M. DARDANT, M. LAVERY, Mme EBHERART, Mme GILLOIRE, Mme LARDENOIS, M. DIARD, M. MERILLOU

**7/ Adhésion de Saint Augustin au SIACFP**

Le Président donne lecture du courrier du 29 mai 2009,  
Informe que le conseil syndical dans sa séance du 23 avril 2009, a approuvé l'adhésion de la commune de St Augustin au syndicat.

Demande au conseil communautaire de se prononcer,

Après délibération, le conseil à 16 pour, 1 contre (B. GIBERT) et 1 abstention (JP CE), approuve l'adhésion de la commune de Saint Augustin au SIACFP.

## **8/ CLAIR**

### **○ Avenant n°2 poste de chargé de mission**

Le Président, rappelle que la convention porte sur le poste d'agent de développement local dans le cadre du contrat CLAIR,

Le financement est réparti entre les trois communautés de communes, le SCOT et les communes de la Celle sur Morin et Mortcerf.

Dit que la dépense est prévue au budget primitif 2009 au chapitre 65, article 65738,

Demande l'autorisation de signer l'avenant.

Après délibération, le conseil communautaire approuve à l'unanimité cette décision.

### **○ Demande de subvention pour les panneaux d'entrée de ville**

Le président rappelle qu'il avait été demandé de déposer autour de notre périmètre des panneaux indiquant l'appartenance à notre collectivité,

Dit que la subvention du CLAIR portera sur 50 % du montant de la fourniture et de la pose,

Demande la validation de cette action auprès du CLAIR, et de procéder à la demande de subvention correspondante.

Après délibération, le conseil, à 14 pour, 2 contre (MC. POVIE et G. RIBINIK) et 2 abstentions (D. HERTZ et P. HAULEUX), approuve cette décision et demande au Président de déposer le dossier.

### **○ Demande de subventions**

Le Président propose au conseil communautaire de déposer auprès du CLAIR les demandes de subventions suivantes :

#### **▪ Demande de subvention pour les travaux du siège social**

Dit que ces travaux seront subventionnés à 25 % par le CLAIR,

Demande la validation de cette action auprès du CLAIR et de procéder à la demande de subvention correspondante.

#### **▪ Demande de subvention pour le fonctionnement du RAM**

L'objectif est de pérenniser la mise en œuvre des actions mises en place depuis la création du RAM en juin 2005.

La CAF a renouvelé son agrément pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2008 au 31 mai 2011,

Demande la validation de cette action auprès du CLAIR, et de procéder à la demande de subvention correspondante.

Après délibération, le conseil communautaire approuve à l'unanimité toutes ces décisions.

### **○ Etude prospective de la demande haut débit**

#### **▪ Adhésion à l'action relative à l'étude de piquetage et à l'étude sur les besoins en haut débit**

Le Président rappelle que lors de la séance du 23 mars 2009, le conseil communautaire avait rejeté cette action, et que des informations complémentaires avaient été demandées.

Que la réunion du 28 mai 2009 et la note concernant les études en matière de TIC dans le cadre du CLAIR, ont donné plus ample satisfaction,

Dit que ces études bénéficieront d'une subvention à hauteur de 50 %

Demande au conseil communautaire de se prononcer sur l'adhésion de la communauté de communes à :

- l'étude sur l'offre en haut débit,
- l'étude sur les besoins en haut débit.

Après délibération, le conseil communautaire adhère à 17 voix pour et 1 abstention à ces actions.

### **○ Accessibilité PMR (personnes à mobilité réduite)**

#### **▪ Désignation des délégués au comité de pilotage**

Le Président rappelle les éléments de la loi du 11 février 2005,

Informe que dans le cadre du CLAIR il a été décidé de créer un comité de pilotage qui a pour but de définir le cadre général de l'étude du PAVE (Plan de mise en Accessibilité de la voirie et des Espaces publics) et le diagnostic des ERP (Etablissement Recevant du Public) ;

Qu'au titre du 5<sup>ème</sup> programme d'actions, propose que la communauté de communes adhère à cette action ;

Après délibération, le conseil communautaire adhère à l'unanimité à cette action auprès du CLAIR,

Sont désignés comme délégué, afin de représenter la communauté de communes au comité de pilotage :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Philippe CLAUSIER	Bruno GIBERT
Pierre DREYFUS	Gérard RIBINIK
Jean Pierre DARDANT	Yves PAINDAVOINE

## **9/ Modification des statuts de la communauté de communes :**

### **o En matière d'accessibilité PMR : étude pour l'élaboration du PAVE**

Vu les statuts de la Communauté de communes de la Brie des Moulins,

Propose de modifier comme suit :

#### **Chapitre c) Compétences facultatives :**

##### **En matière d'accessibilité des personnes à mobilité réduite**

- Etude pour l'élaboration des plans de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics et diagnostic pour les établissements recevant du public

Après délibération, le conseil communautaire approuve à l'unanimité cette décision.

DECIDE de notifier la présente délibération à chaque conseil municipal afin qu'il se prononce sur ce projet d'extension de compétences dans un délai de trois mois. A défaut, leur décision sera réputée favorable.

### **o Etendre les statuts aux études correspondants à l'action haut débit**

Vu les statuts de la Communauté de communes de la Brie des Moulins,

Propose de modifier comme suit :

#### **Chapitre c) Compétences facultatives :**

- o Réalisation d'une étude sur l'offre en haut-débit correspondant à une étude de piquetage et à une étude des besoins en haut débit.

Après délibération, le conseil communautaire approuve à l'unanimité cette décision.

DECIDE de notifier la présente délibération à chaque conseil municipal afin qu'il se prononce sur ce projet d'extension de compétences dans un délai de trois mois. A défaut, leur décision sera réputée favorable.

## **10/ CLAIR : demande pour une prorogation d'une 6<sup>ème</sup> année auprès du Conseil Général**

Vu le contrat CLAIR signé avec les communautés de communes et de Département en date du 6/10/2005,

Considérant la réflexion sur les actions restant à réaliser,

Après délibération, le conseil communautaire à l'unanimité,

Décide de solliciter auprès du Conseil Général un avenant au contrat CLAIR afin de proroger d'une année la validité du contrat.

## **11/ Informations et questions diverses**

- Subvention CAF pour l'AL de Guérard, en attente de validation par le service comptable pour 49743.67€

montant des subventions	251 736 €
règlements effectués	103 173 €
en attente	148 563 €

- Le solde des subventions pour l'AL de Dammartin/Tigeaux est en cours (en attente de la CAF : 27560 € et du CLAIR 6195 € soit 33 755 €),

montant des subventions	203 480 €
règlements effectués	169 725 €
en attente	33 755 €

- Sortie du bulletin de la communauté de communes n°2, jeudi 2/7/09,

- Un dépôt de plainte a été effectué auprès de la Gendarmerie de Mortcerf, suite au vol d'un ordinateur (récemment acheté valeur 1700 €) et d'une unité central. Ce vol à eu lieu à l'espace jeunes sur Faremoutiers.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h

Le Président  
**Michel COMMANAY**